



Juin 2002 - N° 34

## LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE LA ZONE URBAINE SENSIBLE DE BLOIS

Données de janvier 2002

*Dans le cadre du Grand Projet Ville de Blois, le Service Public de l'Emploi et l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher ont créé un tableau de bord consacré aux demandeurs d'emploi de la Zone Urbaine Sensible (ZUS) de Blois. Celle-ci comprend les quartiers Bégon, Croix-Chevalier, Kennedy, Coty et une partie du quartier des Sarrazines. Publiés dans la ligne éditoriale des Fiches de l'Observatoire, trois tableaux de bord ont été réalisés à partir des données fournies par l'ANPE, extraites respectivement en janvier 2001, juillet 2001 et janvier 2002.*

*La formule étant désormais bien rodée, il a paru pertinent à l'ensemble des partenaires d'aller plus loin dans l'analyse, qui fait l'objet de ce Chronique Echo. Des comparaisons sont effectuées dans le temps sur une année et dans l'espace. Le territoire de référence est la Communauté de communes du Blaisois, composée des communes de Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Fossé, Marolles, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Sulpice, Villebarou, Vineuil, dont ont été retirés les demandeurs de la ZUS. Des comparaisons sont également établies avec l'ensemble du Loir-et-Cher, notamment en terme d'évolutions.*

Les habitants de la ZUS plus affectés par le chômage

**A**u recensement de 1999, la Zone Urbaine Sensible de Blois compte **14 378 habitants** et **6 535 actifs**. La population du reste de la Communauté de communes du Blaisois se monte à 54 106 personnes et 25 578 actifs. Début janvier, il y a dans la **ZUS 2 140 demandeurs d'emploi** inscrits à L'ANPE (2 188 hors ZUS), dont **1 312 en catégorie 1**, qui est la référence pour l'analyse du chômage (personnes immédiatement disponibles, n'ayant pas travaillé au cours du mois précédent et recherchant un CDI à plein temps). Ces derniers représentent 14 % du total des demandeurs du Loir-et-Cher, pour 4,6 % des actifs.

**Leur poids dans la population active est très élevé, plus de 20 %**, alors que sur le reste de la Communauté, la proportion est de 6,5 %. De surcroît, **l'évolution a été moins favorable** en ZUS au cours de l'année, puisque le chômage semble y être resté stable, alors qu'il continuait à diminuer dans l'ensemble du département, - 0,5 %. Autre trait négatif, **le poids de la catégorie 1** au sein des demandes d'emploi **est largement supérieur à la moyenne** du Loir-et-Cher : 61,3 % contre 54,6 %. A contrario, celui de la catégorie 6 (personnes ayant travaillé plus

de 78 heures le mois précédent) est plus faible (8,6 % contre 11,4 %). **Les chômeurs de la ZUS paraissent donc plus ancrés dans une situation de non-emploi**, ayant moins souvent l'occasion de multiplier les courtes expériences.

### Catégories de DEFM (demandes d'emploi en fin de mois)

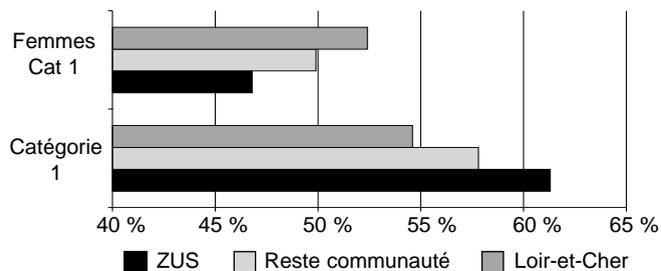
- 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps ;
- 2 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel ;
- 3 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée ;
- 4 : personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi ;
- 5 : personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi ;
- 6 : personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée à plein temps ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois ;
- 7 : personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée à temps partiel ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois ;
- 8 : personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, à durée déterminée, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée ayant travaillé plus de 78 heures dans le mois.

## L'analyse qui suit portera uniquement (sauf mention) sur les demandeurs d'emploi de catégorie 1

Une évolution du chômage favorable aux femmes en 2000

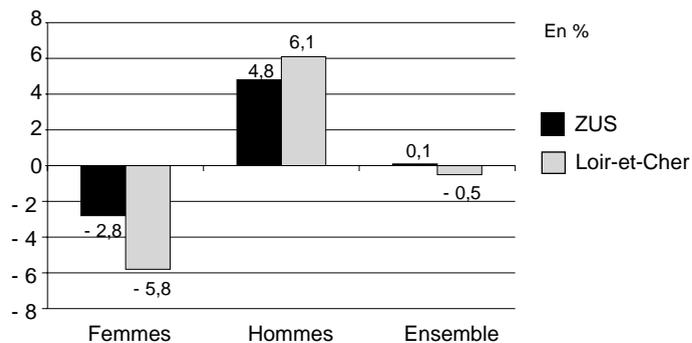
La répartition par sexe des chômeurs de catégorie 1 de la ZUS est atypique. Alors que les femmes sont traditionnellement majoritaires (52,4 % fin décembre en Loir-et-Cher), elles ne représentent que 46,8 % des demandeurs en ZUS et moins de 50 % dans le reste de la Communauté de communes du Blaisois. Plusieurs facteurs peuvent être envisagés, parmi lesquels une exclusion plus importante des femmes de la sphère de travail (plus d'enfants à élever, plus de situations monoparentales).

Comparaison du poids de la catégorie 1 dans le total des demandes et de la part des femmes au sein de la catégorie 1 suivant le territoire



Une partie de cette situation provient néanmoins des évolutions divergentes constatées en 2001 entre les sexes. Le nombre des femmes a en effet baissé de 2,8 %, alors que celui des hommes augmentait de 4,8 %. Moins tranchées que pour le département, ces tendances n'en sont pas moins parallèles. Le retournement de la conjoncture industrielle est sans doute à l'origine de ces mouvements, alors que les services étaient moins durement touchés.

Evolution des demandes d'emploi de catégorie 1 par sexe en 2001



Une situation difficile pour le noyau dur des actifs

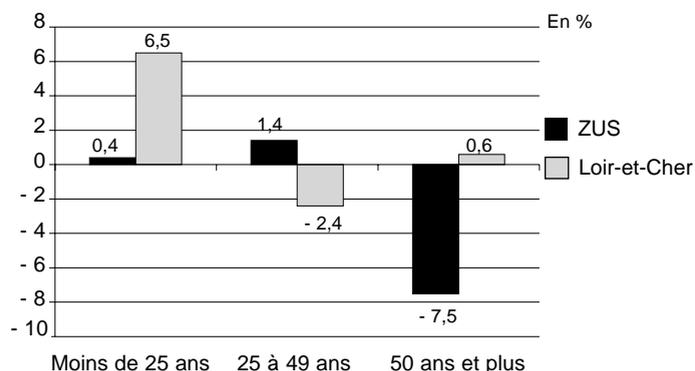
La part des moins de 25 ans parmi les chômeurs est plus élevée dans l'agglomération blésoise, où la population est plus jeune, que dans l'ensemble du département. C'est pour les femmes que cet écart est le plus sensible. Symétriquement, les demandeurs de 50 ans ou plus sont proportionnellement moins nombreux, surtout en ZUS. Il faut d'ailleurs noter que l'évolution en ZUS a été favorable aux plus âgés au cours de l'année 2001 avec une baisse de 7,5 %. De même, les moins de 25 ans n'ont subi qu'un très léger accroissement pendant que la tendance générale marquait une reprise sensible du chômage des jeunes.

Répartition des chômeurs de catégorie 1 par sexe et âge (en %)

Tranche d'âge	Femmes			Hommes			Ensemble		
	ZUS	Hors ZUS	Loir-et-Cher	ZUS	Hors ZUS	Loir-et-Cher	ZUS	Hors ZUS	Loir-et-Cher
Moins de 25 ans	21,3	20,8	18,6	19,5	23,4	20,7	20,4	22,1	19,6
25 à 49 ans	70,2	63,9	66,7	66,6	62,2	62,4	68,2	63,1	64,6
50 ans et plus	8,5	15,3	14,7	13,9	14,4	16,9	11,4	14,8	15,8

C'est donc pour les 25-49 ans, c'est-à-dire le noyau dur de la population active, que la situation s'est le plus dégradée en ZUS avec une hausse de 1,4 %, tandis que l'amélioration perdurait en Loir-et-Cher. Son poids est supérieur de 4 points à la moyenne du Loir-et-Cher et de 5 points à celle du reste de la Communauté. S'agissant le plus souvent de chefs de famille, on peut redouter une accumulation des difficultés et des risques accrus d'exclusion.

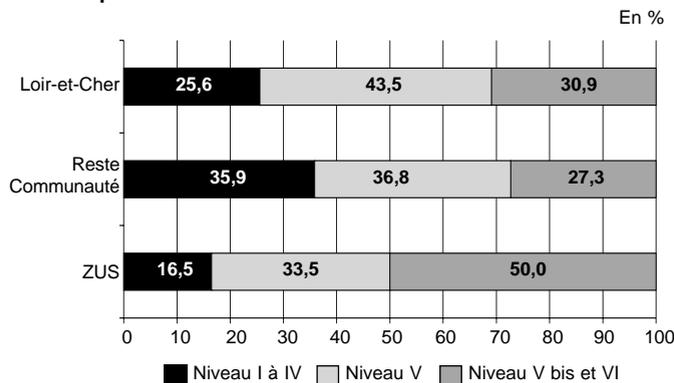
Evolution des demandes d'emploi de catégorie 1 par âge en 2001



Un niveau de formation très faible

Le niveau de formation apparaît indéniablement comme l'une des caractéristiques les plus discriminantes des demandeurs d'emploi. La moitié des chômeurs de la ZUS ont un niveau très faible (V bis ou VI), alors que la moyenne départementale se situe à 31 % et que la proportion n'est que de 27 % dans le reste de la Communauté du Blaisois. Cette situation se double à l'intérieur de la ZUS d'un écart significatif entre femmes et hommes au détriment des premières (51,5 % contre 46,6 %).

Comparaison des niveaux de formation suivant le territoire

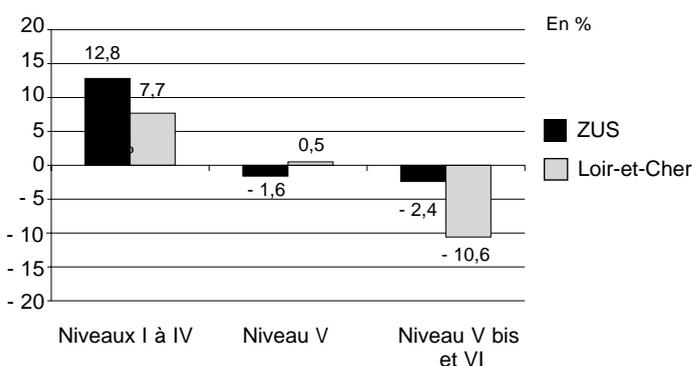


### Niveaux de formation

I : diplôme de niveau Bac + 4 et au-dessus ; II : diplôme de niveau Bac + 3 ; III : diplôme de niveau Bac + 2 ; IV : diplôme de niveau Bac ; V : diplôme de niveau BEP, CAP ; V bis : diplôme de niveau BEPC, fin de seconde ou de première année de CAP-BEP sans diplôme ; VI : certificat d'études, fin de formation générale ou aucune formation scolaire.

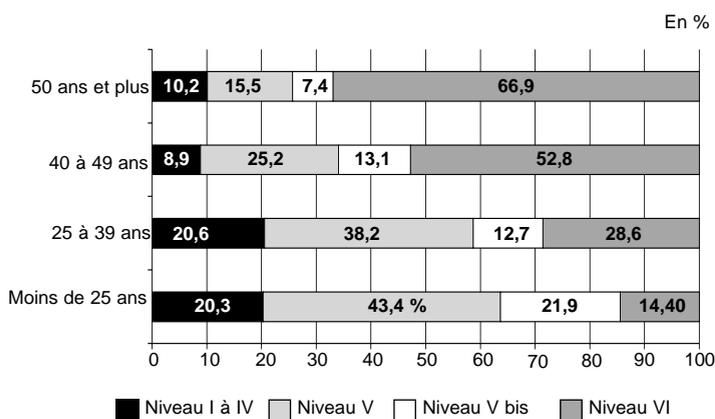
Les évolutions constatées en 2001 marquent de surcroît une aggravation, symbolisée par des écarts en défaveur de la ZUS aux deux extrémités de l'éventail des formations. Dans les niveaux les plus élevés (Bac et au-dessus), le chômage subit une poussée encore plus virulente que pour l'ensemble du Loir-et-Cher et dans les plus faibles niveaux de formation, l'amélioration, bien que perdurant, se révèle nettement moins marquée.

Evolution des demandes d'emploi de catégorie 1 par niveau de formation en 2001



Les jeunes chômeurs de la ZUS ont un niveau légèrement plus élevé que leurs aînés. Ils sont en effet proportionnellement moins nombreux à n'avoir aucune formation (catégorie VI), situation directement issue de la scolarité obligatoire. En revanche, la part de ceux qui sont sortis du système scolaire prématurément est assez forte.

Niveaux de formation par âge des chômeurs de la ZUS

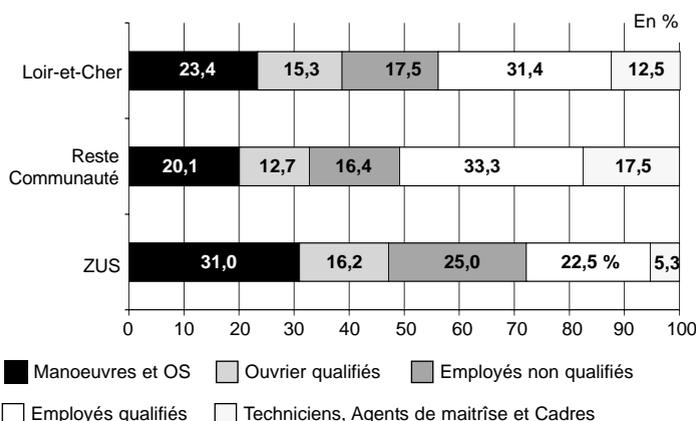


Une forte proportion d'ouvriers sans spécialisation

Le faible niveau de formation des chômeurs de la ZUS se retrouve inévitablement dans la répartition par qualification. Une forte majorité (56 %) est ainsi présente dans des métiers sans qualification, alors que la moyenne départementale s'établit à 41 % et que dans le reste de la Communauté, cette part est encore inférieure (36,5 %). Au sein de ces professions, le poids des ouvriers sans spécialisation est partout supérieur à celui des employés non qualifiés ; en ZUS, il atteint 31 % ce qui en fait la catégorie la plus nombreuse. Ce n'est pas le cas ailleurs où les employés qualifiés forment les plus gros bataillons ; ils repré-

sentent notamment près du tiers des chômeurs du Loir-et-Cher, proportion quasi-inchangée depuis des années. Le poids des ouvriers qualifiés est assez faible partout, mais plus encore dans le reste de la Communauté de communes.

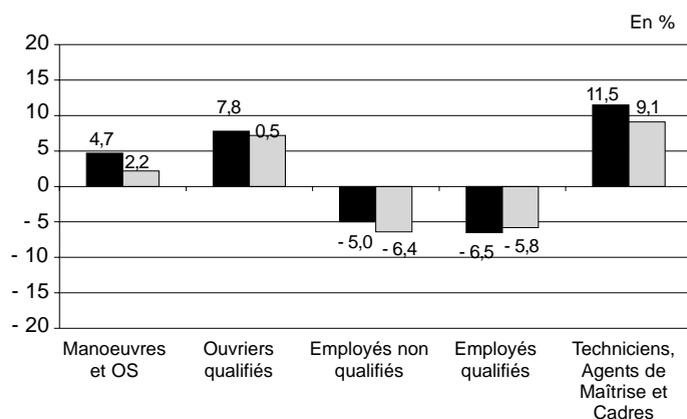
Comparaison des qualifications suivant le territoire



Au total, les chômeurs sans qualification de la ZUS ont vu leurs effectifs rester stables sur un an, alors qu'ils diminuaient en Loir-et-Cher.

Les deux catégories d'employés sont les seules à avoir connu une évolution favorable au cours de l'année écoulée. La remontée du chômage a été proportionnellement importante pour les techniciens, agents de maîtrise et cadres et soutenue également chez les ouvriers qualifiés, en relation pour ces derniers avec la conjoncture plus difficile dans l'industrie. Dans les deux cas, la dégradation est plus marquée dans la ZUS.

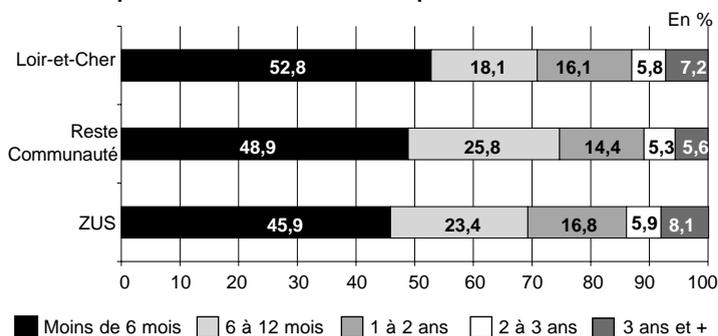
Evolution des demandes d'emploi de catégorie 1 par qualification en 2001



Une plus grande sensibilité au retournement de conjoncture

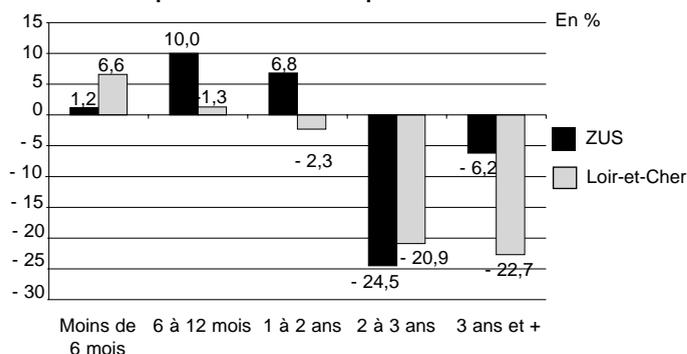
La part des chômeurs de très longue durée (2 ans et plus) en ZUS n'apparaît pas très éloignée de la moyenne départementale : 14 % contre 13 %. Elle est en revanche plus élevée que dans le reste de la Communauté du Blaisois où ils représentent moins de 11 %. C'est en fait sur la première année de chômage que l'écart est le plus important, dans la répartition entre moins et plus de six mois. Dans l'agglomération blésoise, en ZUS comme en dehors, le poids des demandeurs inscrits depuis plus de 6 mois est supérieur à celui observé pour l'ensemble du Loir-et-Cher. Inversement, il est inférieur pour ceux inscrits depuis moins longtemps. Cette situation peut paraître paradoxale dans la mesure où le marché du travail du principal pôle économique du département offre davantage de possibilités, donc une rotation a priori plus rapide.

### Comparaison de l'ancienneté d'inscription suivant le territoire



Les positions actuelles sont en partie la conséquence des évolutions conjoncturelles enregistrées au cours de 2001. En effet, **la part des personnes inscrites à l'ANPE entre 6 et 12 mois a augmenté de 10 % en ZUS** alors que celle des chômeurs de moins de 6 mois restait quasiment stable ; ces tendances sont inverses à l'évolution départementale. **Il en va de même pour l'ancienneté comprise entre 1 et 2 ans** : hausse en ZUS, baisse en Loir-et-Cher. Si l'on met en parallèle l'évolution de l'activité, dont l'affaiblissement a été marqué à partir de la fin du printemps, on pourrait émettre l'hypothèse que les demandeurs de la ZUS ont une **sensibilité plus grande à la conjoncture** et qu'ils ont les premiers eu à subir les suppressions de postes, étant plus fréquemment confrontés à la précarité des contrats d'intérim ou à durée limitée. Le reflux massif du chômage de très longue durée et plus particulièrement entre 2 et 3 ans constitue indéniablement un point positif. Il découle des améliorations significatives enregistrées en 1999 et 2000, qui ont prouvé que des personnes a priori très éloignées de l'emploi avaient encore une place sur le marché du travail. Néanmoins, certaines le sont encore et risquent d'y demeurer pour longtemps. En effet, **le poids des personnes inscrites depuis plus de 3 ans reste plus élevé en ZUS qu'ailleurs et leur nombre s'y est amenuisé moins fortement.**

### Evolution des demandes d'emploi de catégorie 1 par ancienneté d'inscription en 2001



On peut noter en complément que le chômage de longue durée touche davantage les femmes, les employés non qualifiés et les personnes n'ayant aucune formation.

### Une moindre diversité des métiers en ZUS

**L'éventail des métiers dans lesquels sont inscrits les demandeurs d'emploi est plus réduit dans la ZUS** : les six premières catégories y représentent en cumul près de 53 % du total des demandeurs, contre seulement 46 % dans le reste de la Communauté de communes. Cet écart va de surcroît grandissant, puisque si l'on considère les dix premiers métiers, les résultats sont respectivement de 71,3 % et 58,6 %.

Les personnels des services aux personnes arrivent largement en tête en ZUS, tandis qu'en dehors ce sont les personnels des ser-

vices administratifs. Les classements sont d'ailleurs assez divergents entre les deux territoires.

### Principaux métiers dans lesquels sont inscrits les chômeurs de catégorie 1

Personnel de(s)	ZUS (%)	Communauté du Blaisois Hors ZUS (%)	Evolution en 2001 dans la ZUS (%)
Services aux personnes	13,3	8,8	- 17,1
Construction mécanique et travail des métaux	8,8	4,9	+ 27,8
Services administratifs	8,5	13,9	- 2,6
Services aux entreprises et aux collectivités	8,3	2,8	+ 6,9
Logistique	8,2	7,9	+ 9,1
Gros œuvre et travaux publics	5,6	1,9	+ 2,8
Vente	4,9	6,5	- 7,2
Production agricole	4,7	3,7	- 19,5
Fonctions transsectorielles aux industries de process	4,6	4,2	+ 7,1
Distribution	4,4	3,2	- 6,5
Restauration	3,6	2,6	- 20,3
Second œuvre	3,0	2,3	- 13,0

L'observation à un niveau plus fin fait ressortir des types de professions le plus souvent peu qualifiées : agent de manipulation et déplacement de charges, nettoyeur de locaux et surfaces, employé de ménage à domicile, agent de service de collectivités.

L'évolution au cours de l'année écoulée montre une dégradation nette de la situation pour les métiers industriels, en particulier la construction mécanique, et ceux des services aux entreprises (y compris la logistique). L'amélioration est au contraire particulièrement marquée dans la restauration, la production agricole et les services aux personnes. Pour les deux derniers secteurs, la tendance est la même que celle enregistrée pour l'ensemble du Loir-et-Cher ; en revanche, le mouvement de baisse est beaucoup plus net dans la ZUS que dans le département concernant la restauration.

En ZUS, près de 4 chômeurs sur 10 sont bénéficiaires du RMI

**Au début de l'année 2002, 501 bénéficiaires du RMI sont inscrits à l'ANPE en ZUS, dont 189 en catégorie 1** (361 dont 134 pour le reste de la Communauté de communes). Ils apparaissent davantage touchés par le chômage de longue durée que l'ensemble des demandeurs, quel que soit le territoire. **Deux caractéristiques** distinguent nettement la ZUS du reste de la Communauté : **leur poids dans le total des chômeurs** (plus de 38 % contre 22 %) et **leur niveau de formation. Ce dernier est particulièrement bas dans la ZUS.** On ajoutera que pour l'ensemble du département, **la part des Rmistes** parmi les chômeurs (en catégorie 1) **est inférieure à 10 %.** La concentration des bénéficiaires dans l'agglomération de Blois et en particulier dans la ZUS, explique l'écart des proportions. Ce constat n'est d'ailleurs pas propre au Loir-et-Cher, la précarité apparaissant comme un phénomène essentiellement urbain.

Part en %	ZUS	Hors ZUS
Des Rmistes dans le total de la catégorie 1	38,2	21,6
Des femmes dans les Rmistes de cat. 1	49,9	47,4
Des chômeurs de longue durée parmi les Rmistes	38,2	36,8
Des chômeurs de niveau V bis et VI parmi les Rmistes	55,1	37,7

Dans certaines familles de métiers, la proportion de bénéficiaires du RMI en ZUS est très importante, voire majoritaire. Si l'on ne considère que celles rassemblant plus de 50 demandeurs, on mentionnera les personnels des services aux personnes (50,3 % de Rmistes), les personnels de la distribution (44,8 %) et les personnels des services aux entreprises et aux collectivités (44 %).